

Madame, Monsieur,

En tant que concessionnaire du service public de l'eau potable, il nous est demandé réaliser le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau de l'Agglomération d'Agen. Cette opération constitue pour nous une obligation contractuelle vis-à-vis de l'Agglomération d'Agen, qui est propriétaire des compteurs d'eau (Article IV.1 du Règlement de Service d'adduction d'eau potable).

1/ Intérêt de la télérelève

La télérelève consiste à relever à distance et sans intervention terrain les index des compteurs d'eau. Le relevé des index est effectué quotidiennement. Les compteurs d'eau sont équipés d'un module radio qui transmet quotidiennement les informations collectées du compteur vers le système d'information SAUR. La mise en place de la télérelève nécessite le remplacement des compteurs d'eau car ces derniers ne sont pas compatibles avec ces technologies.

2/ Modalités d'intervention

Cette intervention est gratuite. La durée de remplacement de compteur est variable selon la complexité de l'installation et les difficultés rencontrées. La durée moyenne de l'intervention est de 30 minutes. Le nouveau compteur est posé en lieu et place de l'ancien. Aucune modification n'est apportée sur le branchement au réseau principal. Pour les compteurs situés en domaine privé, votre présence est nécessaire.

Si votre compteur est accessible uniquement sur rendez-vous, nous vous demandons de bien vouloir contacter nos services au **06 58 39 76 30** afin de prendre RDV pour effectuer le renouvellement de votre compteur d'eau dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions par avance.